

Motion sur l'arrêt de la plateforme plume par la direction des systèmes d'information du CNRS (DSI)

Pendant que la direction interministérielle des systèmes d'information et de communication (DISIC) définit un profil de poste à mettre au concours pour la promotion des logiciels libres dans les administrations et qu'un centre d'expertise hors murs va voir le jour, le CNRS, via sa DSI, annonce la mise au rebut de la plateforme plume. Plume « Promouvoir les Logiciels Utiles Maîtrisés et Économiques dans l'enseignement supérieur et la recherche » est un portail de référencement de logiciels dont 90 % est constitué de logiciels libres. Le point fort de cette base bibliographique est d'être rédigée par les informaticiens qui ont l'expérience de ces logiciels dans la communauté enseignement supérieur et recherche. Parmi les objectifs affichés de la DISIC, les employeurs publics s'engageraient à ce que leurs agents informaticiens contributeurs du libre puissent consacrer une fraction significative de leur temps à des travaux sur le logiciel libre. Le CNRS a, pendant des années, eu plusieurs longueurs d'avance dans ce domaine. La politique de la DSI depuis bientôt une dizaine d'année est en train de nous classer parmi les plus mauvais élèves de la fonction publique. Si le CNRS ne se donne plus les moyens de développer le portail plume, il devrait le céder à des associations du libre, comme Framasoft par exemple. Cela serait possible si le CNRS changeait le type de licence qui régit plume. Le comité technique demande à la direction du CNRS de sursoir à l'arrêt de la plateforme plume et d'élargir les pistes de reprises possibles avant d'enterrer le travail des informaticiens de l'ESR. Quand le plus important des organismes de recherche français se réveillera-t-il enfin de sa torpeur et comprendra quels sont les enjeux portés par le développement du libre pour l'avenir de la recherche ? Les organisations syndicales ne cessent de vous alerter sur ce sujet depuis des années, les compétences en interne sont nombreuses, il est encore temps pour notre établissement de changer de cap, la responsabilité en incombe à sa direction.